



MAIRIE
DE
CORBIÈRES-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 5 JUIN 2026

Présents : Mmes AMIGONI A ; LAUGA C ; LOMBINO S ; PALLA O ; ROUSSEAU C ;
Mrs CASTEL JC ; CHERKANI A ; CHEVALIER M ; FIGUIÈRE S ;
Procurations : CONSTANT M à FIGUIÈRE S ; INDRACT E à PALLA O ; BLANCHARD S à
LAUGA C ; LAGAAY F à CHEVALIER M ; LAMAZÈRE G à LOMBINO S ; PIERRISNARD P
à ROUSSEAU C ;
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : ROUSSEAU C
Début de séance : 19h33

Approbation du PV du 21/05/2026 – A la majorité – 14 POUR dont 5 PROCURATIONS

- **DCM 2026-36 : Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à la vacance
dans les centres anciens des communes**

Monsieur le Maire expose au conseil que DLVAgglo s'est engagée dans une démarche de Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à la vacance dans les centres anciens des communes. Les logements vacants constituent un gisement important qu'il convient de mobiliser, non seulement au regard des objectifs de réduction de consommation d'espaces, mais aussi afin de permettre de répondre aux besoins en logements de l'ensemble des publics. Cela participe également à la valorisation de notre village.

Mercredi 20 mai 2026, s'est tenu le comité de pilotage relatif au lancement de cette démarche, au cours duquel le bureau d'études sélectionné (Citémétrie) a présenté le calendrier et les différentes étapes de cette étude, ainsi que les modalités d'association des communes et partenaires.

La connaissance de notre territoire et des logements vacants est indispensable afin de parfaire les données traitées par le bureau d'études. Pour se faire, il nous faudra remplir le fichier des logements vacants sur notre territoire, établi par Citémétrie, et que nous validions le périmètre proposé pour l'étude.

Concernant le périmètre proposé, Citémétrie a établi un premier périmètre tenant compte du secteur où se concentrent le plus de constructions anciennes. Ce premier périmètre a été croisé avec le centre historique tel que défini dans le P.L.U. de la commune actuellement en vigueur.

Il en ressort que globalement ces périmètres sont similaires.

Monsieur le maire propose de valider le périmètre proposé pour l'étude.

Monsieur le maire propose de faire une mise à jour des logements vacants.

Monsieur le maire propose de remplir le questionnaire.

Pour se faire, Monsieur le maire demande le concours des élus du conseil municipal.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR dont 6 PROCURATIONS), lors de la séance du 5 juin 2026 :

- **ACCEPTE** de concourir à cette tâche ;
- **APPROUVE** le périmètre proposé ;
- **ACCEPTE** la réalisation de la mise à jour des logements vacants ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à remettre à DLVAgglo le questionnaire dûment renseigné et complété.

- **DCM 2026-37 : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pôle périscolaire**

Monsieur le Maire explique au conseil que le projet de création d'un centre d'accueil de loisirs sans hébergement et pôle périscolaire nécessite le concours d'une maîtrise d'oeuvre.

Un marché public a été ouvert le 16 avril 2026, pour une date limite de remise des candidatures fixée au 12 mai 2026 à 17h00.

Réunis le 27 mai 2026, les membres du jury de concours ont procédé à l'ouverture des plis.

Réunis le 05 juin 2026, les membres jury du concours, après examen des candidatures, débat et vote, ont proposé conformément à l'article R.2162-18 du code de la commande publique et l'avis de concours, de retenir l'ATELIER B.M.D.G. - SELARL D'Architecture sise 8, Avenue Abel Pin – 04700 Oraison.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR dont 6 PROCURATIONS), lors de la séance du 5 juin 2026 :

- **ACCEPTE** d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un accueil de loisirs sans hébergement et pôle périscolaire à l'ATELIER B.M.D.G. - SELARL D'Architecture sise 8, Avenue Abel Pin – 04700 Oraison.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents utiles à la passation, l'exécution et au règlement du marché correspondant, ainsi que toute décision concernant les avenants et modifications de marché n'entraînant pas une augmentation du montant du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** monsieur le maire à recourir aux articles L .2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **APPROUVE** l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2026 et suivants.

HEURE FIN DE SEANCE : 19H53